



FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER ENTREPRENEURS

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2018

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	7
rapport du commissaire aux comptes	9
comptes annuels	13
<i>bilan</i>	14
<i>actif</i>	14
<i>passif</i>	15
<i>hors-bilan</i>	16
<i>compte de résultat</i>	17
<i>annexes</i>	18
<i>règles & méthodes comptables</i>	18
<i>évolution actif net</i>	21
<i>compléments d'information</i>	22
inventaire	32

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	MAZARS représenté par Gilles DUNAND-ROUX Exaltis - 61, rue Henri Regnault 92075 Paris la Défense Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions des pays de l'union européenne.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Affectation du résultat net : Capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Le résultat net est intégralement capitalisé chaque année.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Part A	capitalisation	capitalisation
Part G	capitalisation	capitalisation

Objectif de gestion

Echiquier Entrepreneur est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et très petites capitalisations boursières.

Indicateur de référence

L'indice MSCI Europe MicroCap est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Entrepreneurs. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de très petites capitalisations libellées en euros. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne.

Le fonds est exposé principalement sur des petites valeurs européennes et privilégie à long terme les valeurs dites de croissance. Cependant, en fonction des conditions de marché et de l'appréciation du gérant, il peut favoriser sur des plus courtes périodes d'autres thématiques.

La gestion d'ECHIQUEUR Entrepreneurs s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres «stock picking» obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur cinq critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- et l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Les actifs (hors dérivés)

Les actions

ECHIQUEUR Entrepreneurs est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions européennes et 10 % maximum en actions non européennes.

Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs.

Il est toutefois à noter que le fonds est exposé principalement sur des petites valeurs européennes dont la capitalisation boursière est comprise entre 50 et 700 millions d'euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

Toutefois, afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA ainsi qu'au PEA PME, le fonds est investi à hauteur de 75 % minimum en actions européennes émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du fonds dans les actions concernées.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Dans la limite de 25 %, le fonds peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme «Investment grade» ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés «spéculatifs», ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.

- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés «Investment grade» à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans.

Toutefois le FCP se réserve le droit d'acquérir des obligations avec une maturité supérieure à 10 ans, de manière marginale en pourcentage de l'actif. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Les investissements en titres d'autres Organismes de Placement Collectifs

Le fonds ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le fonds peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

Les instruments dérivés

Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc.) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts

Néant.

Emprunt d'espèces

Le fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital : Oui

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions : Oui

ECHIQUEUR Entrepreneur est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire : Oui

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque qu'ECHIQUEUR Entrepreneurs ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux : Oui

ECHIQUEUR Entrepreneurs est exposé à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux d'intérêts augmentent.

Risque de crédit : Oui

Le fonds est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25 % maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Oui

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Part Echiquier Entrepreneurs : Tous souscripteurs
- Part Echiquier Entrepreneurs G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers autres que la société de gestion.

Profil type de l'investisseur :

Le Fonds s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel Fonds, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes de petites capitalisations.

ECHIQUIER Entrepreneurs peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER Entrepreneurs peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER. Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER Entrepreneurs dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

Durée de placement recommandée :

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Dominante fiscale : le FCP est éligible au PEA et au PEA PME.

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

Le fonds ne proposant qu'une part de capitalisation, il est recommandé à chaque porteur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas.). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les porteurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale).

Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les porteurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine.

Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les porteurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les porteurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.fin-echiquier.fr ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date de création du Fonds : 18 octobre 2013.*

rapport d'activité

Echiquier Entrepreneurs clôture l'année sur une baisse de -13,3% Part C et -12,33% Part G, en ligne avec son indice le MSCI Micro Cap Europe (-13.4%). Le recul s'est concentré sur un quatrième trimestre particulièrement difficile.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Le segment des petites valeurs européennes a été lourdement attaqué en 2018 et plus particulièrement en France où les rachats cumulés sur les fonds petites et moyennes valeurs ont atteint 1,7Mds . Cette masse de flux vendeurs a fait reculer l'indice CAC Small NR de 26% sur l'année. La baisse d'Echiquier Entrepreneurs a été plus contenue grâce notamment à sa bonne diversification géographique, à son positionnement prudent (15% de liquidités durant l'année) et à plusieurs beaux parcours (STORYTEL, ADDLIFE, ESKER...). Cette baisse intervient après quatre belles années de performance (+96% de hausse cumulée sur 2014/2017).

Avec 360 millions d'euros d'actifs sous gestion en fin d'année, Echiquier Entrepreneurs a retrouvé de la capacité. Nous avons donc décidé de ré-ouvrir le fonds aux souscriptions le 1er octobre 2018, considérant que la baisse des marchés et le retour à des valorisations plus attractives offraient un point d'entrée intéressant dans une optique d'investissement à long terme.

En 2019, l'équipe entend préserver sa stratégie d'investissement : nous continuons de suivre notre processus de sélection rigoureux tout en privilégiant les entreprises de forte croissance positionnées sur des marchés porteurs. Le portefeuille d'Echiquier Entrepreneurs est cartographié en trois poches thématiques : les leaders de niche (50% du fonds), les projets de rupture (35% du fonds) et les sociétés cycliques (15% du fonds). Cette classification nous permet de conserver la « recette » qui a fait le succès du fonds depuis 5 ans.

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnelles de nos fonds dès lors qu'elles existent.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées:
- 23 503 parts d'Echiquier COURT TERME I

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr>

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- I - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération

	rémunération fixe année 2018 (en K€)	rémunération variable au titre de 2018 (en K€)	Dont Rémunération variable différée (en K€)
preneurs de risques *	5 198	4 500	2 065
autres salariés	8 599	1 922	-
Total	13 797	6 422	2 065

est disponible gratuitement sur demande.

* conformément à la politique de rémunération de la société de gestion

Réglementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace et instruments financiers dérivés non listés.

rapport du commissaire aux comptes

FCP
ECHQUIER
ENTREPRENEURS

Exercice clos le 31
décembre 2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP ECHQUIER ENTREPRENEURS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECHQUIER ENTREPRENEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

FCP
ECHIQUEUR
ENTREPRENEURS
*Exercice clos le 31
décembre 2018*

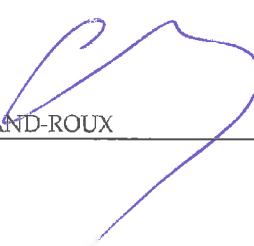
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 10 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Mazars :

Gilles DUNAND-ROUX



comptes annuels

BILANactif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	332 031 084,16	367 984 161,87
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	305 527 753,51	327 938 281,34
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	3 000 330,65	16 500 439,62
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	23 503 000,00	23 545 440,91
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	25 360 633,15	320 300,66
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	25 360 633,15	320 300,66
Comptes financiers	-	32 024 928,59
Liquidités	-	32 024 928,59
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	357 391 717,31	400 329 391,12

BILAN passif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	307 755 870,33	346 832 939,87
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	36 946 491,31	57 194 273,48
• Résultat de l'exercice	-4 105 743,46	-4 417 654,49
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	340 596 618,18	399 609 558,86
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	358 372,46	719 832,26
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	358 372,46	719 832,26
Comptes financiers	16 436 726,67	-
Concours bancaires courants	16 436 726,67	-
Emprunts	-	-
Total du passif	357 391 717,31	400 329 391,12

HORS-bilan

31.12.2018

29.12.2017

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	5,67
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 697 063,97	3 693 803,30
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	1 645,09	4 493,22
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 698 709,06	3 698 302,19
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-80 191,06	-92 193,41
• Autres charges financières	-3 396,68	-2 687,46
Total (II)	-83 587,74	-94 880,87
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 615 121,32	3 603 421,32
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-7 754 439,38	-8 461 850,26
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-4 139 318,06	-4 858 428,94
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	33 574,60	440 774,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-4 105 743,46	-4 417 654,49

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors bilan sont évaluées à la valeur de marché.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques

Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J 1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie - Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème	
		Part Echiquier Entrepreneurs A	2,392% TTC maximum
Frais de gestion financière	Actif net	Part Echiquier Entrepreneurs G	1,35% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)	
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,40 % TTC maximum pour les actions	
Commission de surperformance	Actif net	Néant	

(*) Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectation du résultat net : Capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Le résultat net est intégralement capitalisé chaque année.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.


2 évolution actif net

Devise	31.12.2018	29.12.2017
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	399 609 558,86	268 745 938,95
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	87 947 756,91	199 244 251,36
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-97 108 661,47	-149 673 441,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	46 674 004,28	75 796 922,53
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 399 224,98	-8 072 355,61
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-2 002 136,33	-4 023 071,45
Différences de change	-1 270 669,75	-4 446 073,55
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-81 943 520,59	26 895 816,83
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-13 496 019,64	68 447 500,95
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	68 447 500,95	41 551 684,12
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 139 318,06	-4 858 428,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	228 829,31	-
Actif net en fin d'exercice	340 596 618,18	399 609 558,86

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	3 000 330,65	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	3 000 330,65	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	16 436 726,67
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	3 000 330,65	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	16 436 726,67	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	SEK	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	78 970 694,06	50 224 602,90	23 542 311,98	8 980 190,63
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	148 494,54	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	25 360 633,15
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	25 116 957,45
Coupons a recevoir	148 494,54
Souscriptions à recevoir	95 181,16
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	358 372,46
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Rachat à payer	259 103,95
Frais provisionnes	73 290,48
Achats reglements differes	25 978,03
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0011558246	163 828,74	33 667 056,35	316 901,834	64 612 728,64
PART G / FR0013111382	35 198,563	54 280 700,56	20 761,183	32 495 932,83
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011558246		237 689,83		-
PART G / FR0013111382		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011558246		4 311,82		-
PART G / FR0013111382		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011558246		233 378,01		-
PART G / FR0013111382		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART C / FR0011558246	2,41
PART G / FR0013111382	1,36

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART C / FR0011558246	-
PART G / FR0013111382	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **23 503 000,00**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-4 105 743,46	-4 417 654,49
Total	-4 105 743,46	-4 417 654,49

PART C / FR0011558246	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 505 047,13	-3 877 837,86
Total	-3 505 047,13	-3 877 837,86
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART G / FR0013111382	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-600 696,33	-539 816,63
Total	-600 696,33	-539 816,63
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	36 946 491,31	57 194 273,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	36 946 491,31	57 194 273,48

PART C / FR0011558246	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	22 794 207,17	39 245 476,55
Total	22 794 207,17	39 245 476,55
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART G / FR0013111382	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	14 152 284,14	17 948 796,93
Total	14 152 284,14	17 948 796,93
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 18 octobre 2013

Devise					
EUR	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Actif net	340 596 618,18	399 609 558,86	268 745 938,95	141 202 819,81	91 666 165,27

PART C / FR0011558246	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Nombre de parts en circulation	1 164 077,077	1 317 150,171	1 523 195,333	959 087,575	799 327,123
Valeur liquidative	180,1	207,61	167,5	147,22	114,67
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	16,57	26,85	4,37	11,23	3,44

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART G / FR0013111382	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Nombre de parts en circulation	92 896,444	78 459,064	10 589,768	-	-
Valeur liquidative	1 409,51	1 607,83	1 284,13	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	145,87	221,88	49,98	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
SE0007982814	ADDLIFE AB	PROPRE	368 000,00	7 404 645,66	SEK	2,17
FR0000053837	ALTAMIR	PROPRE	540 010,00	6 825 726,40	EUR	2,00
GB0030927254	ASOS	PROPRE	272 067,00	6 905 777,24	GBP	2,03
FR0000035164	BENETEAU	PROPRE	722 000,00	8 288 560,00	EUR	2,43
SE0009888738	BOOZT RG	PROPRE	1 936 156,00	8 641 422,20	SEK	2,54
IT0005331019	CAREL INDUSTRIES S P A	PROPRE	1 207 000,00	10 906 452,00	EUR	3,20
IT0001128047	CEMBRE	PROPRE	489 000,00	9 902 250,00	EUR	2,91
GB0000946276	CONSORT MEDICAL SHS	PROPRE	950 000,00	9 901 679,91	GBP	2,91
GB0009633180	DECHRA PHARMACEUTICALS	PROPRE	455 000,00	10 499 180,67	GBP	3,08
FR0000073793	DEVOTEAM	PROPRE	105 000,00	8 662 500,00	EUR	2,54
GB0033057794	DIALIGHT	PROPRE	1 018 801,00	4 542 793,76	GBP	1,33
GB0001826634	DIPLOMA PLC	PROPRE	745 000,00	10 048 825,62	GBP	2,95
GB00BY7QYJ50	DRAPER ESPIRIT PLC	PROPRE	1 282 611,00	7 720 801,50	GBP	2,27
FR0011191766	EOS IMAGING-PROMESSES	PROPRE	1 317 000,00	4 458 045,00	EUR	1,31
FR0000035818	ESKER	PROPRE	168 353,00	9 848 650,50	EUR	2,89
FR0004527638	EXEL INDUSTRIES	PROPRE	88 500,00	6 018 000,00	EUR	1,77
GB00BSBMW716	FOCUSRITE PLC	PROPRE	800 000,00	4 236 012,80	GBP	1,24
SE0008348304	GOMSPACE GROUP AB	PROPRE	1 828 000,00	1 835 482,57	SEK	0,54
FR0000032526	GUERBET	PROPRE	242 459,00	12 704 851,60	EUR	3,73
DE000A161408	HELLOFRESH SE	PROPRE	400 000,00	2 444 000,00	EUR	0,72
SE0009997018	HMS NETWORKS AB	PROPRE	537 225,00	6 517 598,76	SEK	1,91
NL0009693779	INTERXION	PROPRE	285 000,00	13 499 737,62	USD	3,96
GB0004762810	JOHNSON SERVICE GROUP PLC	PROPRE	7 550 000,00	9 847 057,64	GBP	2,89
IL0011216723	KORNIT DIGITAL LTD	PROPRE	613 391,00	10 042 574,36	USD	2,95
FR0000038606	MANITOU BF	PROPRE	296 000,00	6 630 400,00	EUR	1,95

ECHIQUIER ENTREPRENEURS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SE0000565228	MIDSONA B	PROPRE	1 030 000,00	6 258 124,97	SEK	1,84
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	522 984,00	9 905 316,96	EUR	2,91
FR0004050250	NEURONES	PROPRE	531 327,00	10 042 080,30	EUR	2,95
IS0000000040	OSSUR HF	PROPRE	2 155 188,00	8 980 190,63	DKK	2,64
GB0006963689	PORVAIR PLC	PROPRE	1 601 917,00	7 401 814,76	GBP	2,17
FI0009002943	RAISIO OYJ V	PROPRE	2 088 309,00	4 897 084,61	EUR	1,44
SE0000135485	RAYSEARCH LABORATORIES CL	PROPRE	570 157,00	5 426 853,13	SEK	1,59
GB00BVFCZV34	RWS HOLDINGS PLC	PROPRE	1 473 283,00	7 866 750,16	GBP	2,31
SE0004777241	SPORTAMORE AB	PROPRE	660 000,00	5 110 223,41	SEK	1,50
SE0007439443	STORYTEL AB	PROPRE	545 000,00	4 848 744,88	SEK	1,42
IE00B1HDWM43	TOTAL PRODUCE	PROPRE	6 373 858,00	9 019 009,07	EUR	2,65
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	85 000,00	9 673 000,00	EUR	2,84
SE0011205202	VITROLIFE AB	PROPRE	288 396,00	4 181 507,32	SEK	1,23
NL0000395317	WESSANEN NV	PROPRE	670 000,00	5 349 950,00	EUR	1,57
IT0004171440	ZIGNAGO VETRO SPA	PROPRE	968 715,00	8 234 077,50	EUR	2,42
Total Action				305 527 753,51		89,70
O.P.C.V.M.						
FR0013390564	ECHIQUIER CT TERME I	PROPRE	23 503,00	23 503 000,00	EUR	6,90
Total O.P.C.V.M.				23 503 000,00		6,90
Total Valeurs mobilières				329 030 753,51		96,60
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-259 103,95	EUR	-0,08
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-25 978,03	EUR	-0,01
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	-16 436 726,67	EUR	-4,83
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	95 181,16	EUR	0,03
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	25 116 957,45	EUR	7,37
Total BANQUE OU ATTENTE				8 490 329,96		2,49
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-54 203,24	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-19 087,24	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-73 290,48		-0,02
Total Liquidités				8 417 039,48		2,47

ECHIQUIER ENTREPRENEURS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Creances negociables</i>						
<i>Interets precomptes.</i>						
FR0125346173	ARCELORMITTAL SA ZCP 07/05/2019	PROPRE	3 000 000,00	3 000 330,65	EUR	0,88
				3 000 330,65		0,88
				3 000 330,65		0,88
<i>Coupons</i>						
<i>Action</i>						
GB0001826634	DIPLOMA	ACHLIG	645 000,00	127 983,32	GBP	0,04
GB00BSBMW716	FOCUSRITE PLC	ACHLIG	800 000,00	20 511,22	GBP	0,01
				148 494,54		0,04
				148 494,54		0,04
Total ECHIQUIER ENTREPRENEURS				340 596 618,18		100,00